

Communiqué de presse - MPCC

Conseil d'Administration

2 Septembre 2014

Hôtel SHERATON CDG

Toujours vigilant quant à la crédibilité de son sport et la santé des coureurs, le conseil d'administration du Mouvement Pour un Cyclisme Crédible (MPCC), a apporté plusieurs modifications à son règlement intérieur, ce mardi 2 septembre à Paris.

Le mouvement juge utile de préciser les différentes voies d'administration de corticoïdes prises en compte dans son règlement, à savoir : orale, rectale, intramusculaire et intraveineuse.

Ces administrations de corticoïdes par voies générales déclencheront aussi un arrêt de la compétition de 8 jours. Le retour à la compétition se fera après la vérification d'une cortisolémie normale.

Un courrier sera adressé à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) afin d'étudier à nouveau la problématique de la cortisolémie anormalement basse.

Un rendez-vous avec l'AMA sera demandé pour évoquer toutes les propositions MPCC.

Le bureau a également décidé que l'ouverture d'une procédure disciplinaire par l'UCI, pour une anomalie du passeport biologique du coureur engendrera désormais pour les équipes membres du mouvement les mêmes mesures qu'un contrôle positif.

Enfin, MPCC sensibilise les acteurs de notre sport à la lutte contre tout ce qui porte atteinte à la crédibilité du cyclisme : l'usage d'un vélo électrique ou motorisé, les paris sportifs illicites, etc.

Le bureau a donc décidé que l'ouverture d'une procédure disciplinaire par l'UCI, pour les faits ci-dessus engendrera aussi, pour les équipes membres du mouvement, les mêmes mesures qu'un contrôle positif.

Le conseil d'administration de MPCC choisit d'ouvrir ses adhésions aux agents de coureurs et va établir en ce sens un document listant les engagements à respecter pour devenir membre

du mouvement. Le plus important étant de ne pas travailler avec des coureurs ayant commis une infraction au code antidopage par le passé.

L'adhésion définitive de la Fédération Néerlandaise de Cyclisme et de l'équipe continentale De Rijke (NED) ont été votées et validées par le Conseil d'Administration. A la date du 2 septembre, 67 équipes sont membres de MPCC, dont 11 en World Tour.

Le conseil d'administration constate avec satisfaction que toutes les équipes membres de MPCC ont scrupuleusement respecté les dispositions de son règlement interne.

L'assemblée générale de MPCC aura lieu le 21 Octobre 2014 à PARIS. A cette occasion, il sera organisé le 20 Octobre, une réunion avec les médecins responsables des équipes membres MPCC ainsi qu'avec les sponsors membres de MPCC le 21 Octobre.